

## Rapport annuel 2017 et assemblée des actionnaires de l'ats : notes explicatives

*«La restructuration de l'ats, qui entraîne la suppression de 36 postes, a aussi fait sensation. La grève de quatre jours qui s'est ensuivie est unique dans les plus de 120 ans d'histoire de l'ats». (p. 21 du rapport annuel 2017)*

Même si la grève de l'ats n'a eu lieu qu'en 2018, elle est déjà mentionnée dans le rapport annuel 2017 dans le chapitre «Paysage médiatique suisse». Avant l'annonce le 8 janvier de la restructuration et la suppression de 35 à 40 postes, l'année écoulée était placée sous le signe de la fusion entre l'ats et Keystone. Bilan: sans les coûts de la restructuration et de la fusion avec l'agence de photographie, l'ats aurait enregistré en 2017 un bénéfice net. L'analyse suivante du rapport annuel en fait la démonstration. Elle a été réalisée par plusieurs journalistes de l'ats, notamment de la rubrique économique.

*«Les charges d'exploitation ont augmenté de CHF 5 mio (16%). Cette forte hausse des coûts s'explique par l'introduction de la production vidéo et surtout par les frais exceptionnels occasionnés dans le cadre de la restructuration et de la fusion avec Keystone». (p. 23)*

D'abord la production vidéo: le pas vers une production vidéo a été décidé en 2016 par les actionnaires. Initialement, cette nouvelle offre aux clients devait avoir un prix. Mais dans le cadre de l'introduction d'un nouveau modèle tarifaire durant l'exercice 2017, le service vidéo a été offert gratuitement, afin de rester attrayant pour les clients. L'ats a dépensé plus de 0,5 million de francs pour cette opération.

Concernant les autres charges: durant le dernier exercice, des amortissements d'un total de 3,2 millions de francs ont été effectués pour la restructuration. Les autres charges d'exploitation ont aussi augmenté de 1,1 million de franc pour atteindre 3,4 millions. Cette hausse résulte avant tout des frais de conseil en vue de la fusion et des coûts de conseil provisionnés en lien avec la réorganisation. Ces charges supplémentaires ont entraîné une perte d'exploitation de 5,0 millions de francs, comme le conseil d'administration et la direction le signalent de manière correcte dans le rapport de l'année écoulée. Ce qu'ils ne disent pas: sans les amortissements pour la restructuration et les frais de conseil, l'ats n'aurait enregistré en 2017 qu'une modeste perte d'exploitation de moins d'un million de francs et un bénéfice net de 1,2 million, et ce, malgré les coûts de plus d'un demi-million pour le service vidéo.

L'exercice en cours devrait être différent. Après la menace de la création d'une agence concurrente (le projet «Bulgaria») lancée par l'«Aargauer Zeitung» et la «Neue Zürcher Zeitung», la direction menée par Markus Schwab a octroyé un rabais de 10% à tous les clients. La baisse des recettes qui en a résulté, de l'ordre de 3,0 millions de francs, ne figure pas encore dans le rapport annuel de l'année passée. A la fin l'année, le capital propre se montait à 17,1 millions de francs. Pour l'assemblée générale de vendredi 27.4.2018, le conseil d'administration propose de verser aux actionnaires actuels des dividendes de 12,4 millions de francs. L'entreprise ats va ainsi être vidée avant l'arrivée de l'agence autrichienne APA comme plus grand actionnaire minoritaire. Il ne restera plus que des liquidités d'à peine 3 millions de francs. Le capital propre se rétrécit à 4,7 millions. En comparaison : fin 2017, l'ats affichait un capital externe de près de 8 millions de francs. Les filiales de l'ats, Keystone awp et news aktuell se voient aussi retirer de l'argent au titre des dividendes versés aux actionnaires de l'ats.

Les perspectives pour l'agence se trouvent ainsi compromises, car les moyens manqueront pour effectuer des investissements pour l'avenir.

Les dividendes doivent être versés aux actionnaires de l'ats le **28 juin** déjà, comme l'indique l'invitation à l'assemblée générale. Alors que la direction refuse de repourvoir définitivement tout poste vacant au sein de la rédaction - en se référant à la procédure de conciliation en cours - , l'entreprise n'éprouve aucun problème à créer des faits accomplis en versant des dividendes bien avant la fin de cette conciliation.

« En décembre, le Conseil d'administration a décidé la mise en œuvre de ces mesures [de restructuration, note de la CoRé], qui prévoient notamment la suppression de 30 à 40 postes dans la rédaction. Ces mesures ont fait l'objet d'une opposition massive de la part des collaborateurs. Dans ce conflit, le Conseil d'administration et la direction ont exprimé leur volonté de trouver une solution à l'amiable entre les partenaires sociaux. » (p. 24 du rapport)

**La commission de rédaction (CoRé) exige des actes plutôt que des paroles.** Si l'entreprise n'a plus de liquidités et que les actionnaires empochent des dividendes de plus de dix millions de francs, que reste-t-il pour les personnes les plus durement touchées par la restructuration ?